

## Signature de Charte des Antennes Relais

Mercredi 25 Mai 2011, 11H

### Intervention d'Adeline Hazan, maire de Reims

Messieurs les Maires de l'agglomération rémoise,  
Mesdames et Messieurs les élus (Stéphane JOLY, Mireille WOJNAROWSKI, Raymond JOANNESSE),  
Messieurs les Directeurs Généraux des Services,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux Adjointes,  
Monsieur le Directeur de la DSIT,  
Mesdames et Messieurs les représentants des opérateurs de téléphonie,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui **pour la signature de cette Charte des Antennes Relais**.

Je veux le dire d'emblée : **cette signature est essentielle**.

**Essentielle**, parce qu'elle nous permet de faire de **l'information, de la concertation** et de la **transparence**, les principes fondamentaux autour desquels s'organiseront **désormais les réflexions autour de l'implantation de nouvelles stations relais**.

Elle représente **en cela un véritable progrès démocratique**.

Nous savons tous combien **la question de l'installation des antennes-relais et de ses effets sur la santé des populations** est un sujet **extrêmement sensible** pour nombre de nos administrés.

Ceux-ci sont en attente **d'information, de dialogue** et de **transparence sur toutes ces questions de santé publique** et de protection de l'environnement.

Par la signature de cette Charte, nous **témoignons tous, élus des communes concernées, opérateurs de téléphonie**, que nous sommes **conscients de la nécessité** d'assurer **toutes les dispositions** permettant **d'informer** et **de rassurer** les habitants du territoire.

Cette signature nous permet **d'assurer de manière beaucoup plus efficace** la protection de **la santé des populations** et la **protection de l'environnement**.

Mais je voudrais dire que cette **volonté de veiller à la préservation de la santé des habitants** et à la **protection de notre environnement** en matière d'antennes-relais ne **datent pas d'aujourd'hui**.

**En avril 2004 déjà**, la **Ville de Reims** et les **opérateurs de téléphonie mobile** ont **signé**, pour une durée de **trois ans**, une **charte partenariale de bonne conduite** qui a **organisé jusqu'à ce jour les relations et obligations réciproques**.

Suite à l'édition **en décembre 2007** du **Guide des relations entre opérateurs et communes**, qui **intègre notamment une actualisation des avis scientifiques**, il a été décidé **d'un commun accord entre la Ville de Reims et les opérateurs** d'écrire une **nouvelle version de la charte**.

C'est **cette nouvelle Charte** que nous allons signer aujourd'hui.

Elle permet tout d'abord, **et c'est fondamental pour la cohésion de notre territoire**, de proposer aux **Maires de l'agglomération rémoise** (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles et Tinquaux) **de s'associer à la Ville de Reims pour la signature de ce document**, conjointement aux opérateurs de téléphonie mobile **que sont Bouygues, Orange, SFR et FREE**, et dont je salue les **représentants**.

Elle va également nous permettre **d'organiser désormais de manière beaucoup plus claire les relations entre la Ville de Reims et les opérateurs de téléphonie mobile**.

Par cette signature, la Ville de Reims et les autres communes de l'Agglomération Rémoise **manifestent le souhait de mettre l'information de leurs citoyens au cœur de leurs politiques**.

Elles manifestent également le souhait de veiller à ce que l'installation d'une antenne-relais se fasse désormais **sur le respect d'un certain nombre de dispositions relevant notamment des codes de l'urbanisme, de l'environnement et, bien sûr, des normes sanitaires**.

Je souhaite **vraiment insister** sur ces principes démocratiques qui ont **présidé à l'élaboration de cette Charte** :

Une **exigence de dialogue** tout d'abord.

Cette Charte reconnaît **en effet** la nécessité d'un **échange permanents entre les communes de l'Agglomération et les Opérateurs**, notamment en matière de **santé publique**, qui est la **première de nos préoccupations**.

Elus et opérateurs devront **ainsi garantir une fois par an minimum** les échanges afin de **s'informer mutuellement ou d'informer les citoyens**, dans le cas du **déploiement de nouvelles antennes**, ou encore **dans le cadre d'un premier bilan de l'application de la charte**.

**Mais cette Charte nous permet aussi de répondre à une exigence d'information**.

Elle **obligera les Villes de l'Agglomération Rémoise à délivrer une information** en direction d'établissements particuliers, tels que les établissements scolaires et les crèches. **Elle nous permettra également de désigner un collaborateur privilégié pour les opérateurs**, ou d'informer les opérateurs de toute nouvelle décision à portée réglementaire concernant la **protection des espaces publics**.

**Mais elle oblige également les opérateurs à établir un état des lieux rigoureux** des installations radioélectriques **et à informer les communes de tous les projets d'implantation de nouveaux sites**.

Mesdames et Messieurs, vous le voyez, **la signature de cette Charte va permettre à la Ville de Reims et aux autres communes de l'agglomération d'agir très concrètement** auprès des populations, notamment concernant **l'information et la transparence en matière de santé publique et de protection environnementale**.

En faisant de **l'information et du dialogue entre les citoyens, les opérateurs et les élus les principes fondamentaux de son élaboration**, cette Charte constitue **un véritable progrès démocratique**.

Je vous remercie